

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme CHARRET-GODARD

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir Mme TENENBAUM) - Mme REVEL (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - Mme TOMASELLI (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme MASLOUHI) - M. ROZOY (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)

Membres absents : M. MARTIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Gestion différenciée des espaces publics – Zéro pesticide en zone non agricole – Travaux d'engazonnement de parcelles sur le cimetière des Péjoces – Candidature à l'opération « Pour des cimetières vivants » – Demandes de subventions

Monsieur Château, au nom des commissions de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans la continuité du Grenelle de l'environnement, le plan Ecophyto 2018 prévoit dans son article 7 des dispositions pour réduire, voire proscrire, l'usage des pesticides en zones non-agricoles.

L'arrêté ministériel du 27 juin 2011 prévoit l'interdiction d'utilisation de certains produits phytosanitaires et des restrictions d'accès au public, lorsque des substances sont utilisées pour l'entretien et le désherbage des surfaces dans les lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables.

Plus récemment, les dispositions législatives, qui résultent de la Loi n° 2014-110 du 6 février 2014 dite Loi LABBE, conduisent à trouver des solutions alternatives à l'utilisation de pesticides pour l'entretien de l'espace public.

Ainsi, comme d'autres collectivités et en cohérence avec les actions déjà entreprises par la Ville, un plan de gestion différenciée, visant à réduire voire proscrire l'usage des pesticides, a été élaboré et mis en œuvre pour l'entretien des espaces verts de la Ville. Ce plan contribue à la protection de la santé du public et des agents en charge du traitement de ces espaces. Cette démarche s'accompagne d'une mutation vers des techniques d'entretien plus raisonnées et par la mise en place d'une ambitieuse politique environnementale d'aménagement et d'entretien des espaces, respectueuse de l'environnement, en tenant compte de leur usage, de leur potentialité, de leur localisation et de leur connexion avec la ressource en eau.

Dans ce cadre, il est prévu de réaliser des travaux d'engazonnement des allées du cimetière sur les parcelles 24 à 29, 36 et 38 qui permettront d'accroître les objectifs de réduction de pesticides, ce qui contribuera à améliorer la protection de la santé du public et des agents en charge du traitement de ces espaces.

Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à 12 890 € HT.

Il est proposé de solliciter, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être obtenues pour ces travaux d'engazonnement des allées du cimetière notamment auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté selon le plan de financement détaillé ci-dessous :

Montant de la dépense HT :	12 890 €
Aide sollicitée auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté :	10 000 €
Autofinancement HT de la Ville de Dijon :	2 890 €

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- m'autoriser à solliciter, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville pour le financement des travaux d'engazonnement des allées du cimetière, notamment auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté ;

2- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ